

# Le Monde de la CITES

## Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 8 – décembre 2001

### Le Monde de la CITES: une nouvelle présentation pour un nouveau contenu

“Cinq cuillères plongent dans le pot mais ... combien de cuillérées y a-t-il dans le pot?” se demandait un exportateur de caviar en envisageant l'avenir des pêcheries d'esturgeons de la Caspienne. Il faisait allusion aux cinq Etats de la mer Caspienne – Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan, République islamique d'Iran et Turkménistan – qui ont en commun cette ressource et partagent la responsabilité de la gérer de manière rationnelle et durable.

Gérer une ressource partagée est toujours un défi – surtout lorsque la ressource est aussi précieuse que l'esturgeon. La tâche est rendue plus complexe encore par le déclin régulier des stocks d'esturgeons observé ces dernières décennies. La chute des effectifs des populations d'esturgeons a amené la Conférence des Parties à décider, à sa 10<sup>e</sup> session, en 1997, d'inscrire à l'Annexe II les espèces d'Acipenseriformes restantes. Préoccupées, les Parties ont également inclus les espèces d'esturgeons dans l'étude des espèces faisant l'objet d'un commerce important, réalisée en application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.), Commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II prélevés dans la nature. Les résultats de l'étude du commerce important ont conduit le Comité permanent, à sa 45<sup>e</sup> session (juin 2001), à recommander – en plein accord avec les Etats de la Caspienne – un plan d'action visant à garantir le contrôle du commerce des produits d'esturgeons, à améliorer le respect des dispositions, et à faciliter la coopération dans la gestion.

Il s'est passé bien des choses depuis que les Parties ont adopté la résolution Conf. 10.12 (Rev.), Conservation des esturgeons. La communauté CITES doit s'occuper d'une pêche internationale qui cible des espèces dont le cycle biologique est complexe et parfois mal connu. Quelles sont les grandes questions de conservation qu'il faut aborder? Qu'est-ce qui a été fait pour aider les espèces, et que reste-t-il à faire? Les Parties doivent être correctement informées et avec la CdP12 qui se profile à l'horizon, ce huitième numéro du *Monde de la CITES* examine de plus près les esturgeons de la mer Caspienne et tente de répondre à ces questions. Avec des articles envoyés par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, l'Iran et le Kazakhstan, *Le Monde de la CITES* présente ce que les Parties font actuellement pour protéger cette ressource partagée et garantir sa durabilité et celle du commerce mondial de ses produits. Dans ce numéro, nous communiquons des informations sur les esturgeons et la mer Caspienne et nous abordons

quelques unes des plus importantes questions de conservation de ces espèces. Nous examinons aussi comment la CITES a contribué à la conservation des esturgeons et à la gestion de cette ressource. Si nous ne pouvons pas dire combien il reste de «cuillérées», du moins pouvons-nous répondre à certaines questions qui se posent sur l'utilisation de ces poissons, qui appartiennent à des espèces comptant parmi les plus anciennes de l'évolution.

Avec ce numéro, le bulletin de la CITES adopte une présentation améliorée et une nouvelle orientation. Dans les numéros suivants (comme dans celui-ci), nous examinerons des sujets particuliers intéressant la CITES, nous passerons en revue les mesures et les initiatives prises au niveau national et international, nous ouvrirons des perspectives, et nous mettrons en lumière les succès de la CITES. Vos commentaires sont toujours très appréciés, aussi faites-nous connaître votre opinion sur *Le Monde de la CITES* et partagez avec nous vos idées pour les prochains numéros.

*Stephen V. Nash (Secrétariat CITES)*

### Les esturgeons, le commerce important et l'“accord de Paris”

L'étude du commerce important est le mécanisme par lequel la Convention prend des mesures quand il y a lieu de penser qu'une espèce de l'Annexe II fait l'objet d'un commerce important et que les dispositions de la CITES ne sont pas adéquatement appliquées. Ce processus, quand il est correctement mis en œuvre, sert de filet de sécurité pour la Convention. En proposant les mesures correctives appropriées, il garantit que les espèces inscrites à l'Annexe II ne subissent pas de déclin dû au commerce international. Cette procédure est prévue par la résolution Conf. 8.9 (Rev.) et est mise en œuvre par le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes travaillant de concert avec le Secrétariat et le Comité permanent.

En décembre 2000, le Comité pour les animaux a examiné en détail 10 espèces d'esturgeons et, suivant la procédure de l'étude du commerce important, a fait des recommandations primaires et secondaires aux Etats de l'aire de répartition concernés. A la 45<sup>e</sup> session du Comité permanent (Paris, juin 2001), un accord est intervenu entre l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et le Kazakhstan – les pays ayant fait l'objet des recommandations primaires et secondaires – et la République islamique d'Iran, sur un plan d'action en trois étapes et sur 12 mois qui aidera les Etats de la mer Caspienne à élaborer un système de gestion scientifique pour la conservation à long terme et l'utilisation durable des esturgeons. Le Turkménistan n'était pas représenté

à la session mais devait par la suite indiquer son adhésion à l'accord.

### Première étape

L'accord donnait à l'Azerbaïdjan, à la Fédération de Russie et au Kazakhstan jusqu'au 20 juillet 2001 pour signaler au Secrétariat tous leurs stocks de spécimens d'esturgeons pris au printemps 2001 et destinés à l'exportation. Ces Etats ont convenu de limiter les exportations ultérieures de 2001 aux seuls stocks déclarés, lesquels ne doivent pas dépasser les quotas actuels. Ils ont également convenu de suspendre toutes les prises commerciales jusqu'à la fin de 2001. L'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont communiqué leurs déclarations de stocks de produits d'esturgeons destinés à l'exportation avant la fin du délai imparti. Le Secrétariat a conduit en juillet-septembre des missions de vérification dans ces trois pays et estime qu'au cours de ses visites, tous les stocks de produits d'esturgeons destinés à l'exportation lui ont été montrés comme requis par la décision du Comité permanent. La mission n'a pas constaté d'écarts importants entre les chiffres déclarés et les quantités de produits observés. Le Secrétariat s'est rendu au Turkménistan en octobre pour y discuter de l'application de l'accord et des représentants de l'Iran sont venus au Secrétariat en octobre.



### Deuxième étape

L'accord donne aux Etats de la mer Caspienne jusqu'à la fin de 2001 pour réaliser une étude d'ensemble des stocks d'esturgeons, demander à Interpol d'analyser le

commerce illicite d'esturgeons, demander au Secrétariat CITES de réaliser, en collaboration avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, une étude sur les moyens de lutter contre le commerce et les prises illicites, et autoriser des inspections sur le terrain de leurs activités de gestion des esturgeons. Il faut aussi qu'un accord intervienne avant cette date sur la gestion coordonnée des ressources en esturgeons de la mer Caspienne, avec la fixation conjointe de quotas de prise et d'exportation pour 2002. Tout manquement de la part de ces Etats dans la mise en œuvre de l'accord de Paris entraînerait un quota zéro pour 2002.

### Troisième étape

Outre les dispositions requises pour 2001, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et le Kazakhstan (et le Turkménistan s'il y a lieu) ont jusqu'au 20 juin 2002 pour préparer un programme d'étude à long terme pour les esturgeons s'appuyant sur une technologie et des techniques récentes, obtenir l'avis de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet de la gestion des pêcheries régionales, adopter un système de gestion concertée des pêcheries d'esturgeons de la mer Caspienne, intensifier la lutte contre le commerce et les prises illicites, réglementer le commerce intérieur, soumettre au Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres donateurs des demandes de financement pour reconstituer les stocks d'esturgeons, et appliquer un système d'étiquetage du caviar.

Stephen V. Nash (Secrétariat CITES)

## Etat des stocks d'esturgeons de la Caspienne et leur conservation

Les esturgeons commercialement intéressants sont des poissons migrateurs qui passent la plus grande partie de leur vie en mer et remontent les rivières pour frayer. Les principaux lieux où ils se nourrissent sont situés dans le nord de la mer Caspienne; quand cette zone est gelée, en automne et en hiver, les esturgeons migrent vers le milieu et le sud de la Caspienne. Au printemps et en été, la plus grande partie de la population retourne vers le nord. Les poissons qui ont atteint la maturité sexuelle migrent vers les grandes rivières, principalement la Volga (70%) et l'Oural (25%), ainsi que le Terek et la Kura (5%). Les esturgeons persans (*Acipenser persicus*) vivent dans le sud de la Caspienne et sont rarement observés ailleurs dans cette mer et dans les rivières. C'est dans le nord de la Caspienne que se trouvent les grands stocks commerciaux: 70% des esturgeons russes (*A. gueldenstaedtii*), 57% des esturgeons étoilés (*A. stellatus*) et 65% des bélougas (*Huso huso*). Dans les rivières, on pêche les esturgeons à la senne. La pêche en mer est interdite en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie et au Kazakhstan.

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la taille des stocks d'esturgeons dépendait de la reproduction naturelle dans les rivières et du volume des prises. Au début du siècle, plus de 35.000 t d'esturgeons étaient pêchés dans la Caspienne tandis que de 1920 à 1990, la quantité

annuelle de poissons pêchés variait de 10.000 à 28.000 t, soit 90% des prises mondiales d'esturgeons.

Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la reproduction naturelle a subi un déclin considérable en raison de l'aménagement hydroélectrique des cours d'eau. Ainsi, dans la Volga, les frayères sont passées de 3390 à 430 ha, et le Terek et la Kura ne permettent plus guère le frai. Le déclin de la reproduction naturelle est également dû à la baisse du débit des cours d'eau, à l'abaissement du niveau de la mer et à l'augmentation de la pollution industrielle et agricole.

Pour compenser les dégâts indirects causés par l'aménagement hydroélectrique, entre 1954 et 1965, 13 écloseries d'esturgeons ont été construites en URSS et une en Iran. De 1980 à 1990, quelque 100 millions d'alevins de 2-3 g ont été produits chaque année. Les écloseries d'esturgeons de l'ère soviétique ont produit 2,2 milliards de juvéniles de 1955 à 2000. Les retours commerciaux de ces lâchers ont varié selon les années mais n'ont pas dépassé 1%.

En 1981, un régime de pêche a été instauré afin que le gros de la population du printemps puisse atteindre les frayères. Ainsi, dans la Volga, l'ouverture de la pêche à l'esturgeon a été fixée au 15 mai et la fermeture au 15 juin. En automne, la pêche est pratiquée à partir du 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'à ce que les quotas soient épuisés ou que la rivière soit gelée. Ces mesures ont amélioré l'état des stocks et les prises sont remontées à 25.000-30.000 t entre 1975 et 1985. Toutefois, de 1990 à 1992, elles sont retombées à 15.000-16.000 t et en 2000, à pas plus de 2000 t.

L'Institut de recherche des pêcheries de la mer Caspienne (KaspNIRKh) surveille l'état des stocks d'esturgeons de la mer depuis plus de 50 ans, avec, depuis peu, la participation de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan. D'après les données réunies, le nombre total d'esturgeons dans la mer atteignait 52,3 millions d'individus en 1999, répartis comme suit: 9,3 millions de bélougas, 29,2 millions d'esturgeons russes et 13,8 millions d'esturgeons étoilés. Depuis 1987, le nombre total a été divisé par deux et demi, tandis que le stock commercial était réduit à un tiers et que le nombre de reproducteurs était divisé par 15. Le nombre d'esturgeons allant frayer dans la Volga a été divisé par 13. La pêche illicite en mer est la principale cause du déclin considérable du nombre d'esturgeons adultes. L'on estime que ces prises illicites dépassent largement les prises licites et qu'elles ont lieu principalement le long de la côte occidentale de la mer Caspienne.

La Commission des bioressources aquatiques de la mer Caspienne a été établie en 1992 par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Turkménistan pour contrôler la pêche. Elle approuve la méthode d'attribution des quotas pour les stocks de la mer Caspienne, y compris les esturgeons; ces quotas dépendent de plusieurs facteurs, notamment le volume des eaux douces, le nombre de

juvéniles migrant vers l'aval, les quantités de juvéniles produits et relâchés par les écloseries, et la biomasse alimentaire disponible au large.

La Commission des bioressources aquatiques de la mer Caspienne ne peut à elle seule résoudre le problème du déclin des stocks d'esturgeons dans la Caspienne. Tous les Etats riverains devraient coordonner leur action (comme recommandé dans la décision 11.58 et par le Comité permanent) et établir un comité spécial pour la gestion de la ressource et des inspections internationales. Ces mesures sont stipulées dans le projet d'accord sur la conservation et la gestion des bioressources de la mer Caspienne, qui n'a pas encore été signé par les Parties en raison de désaccords au sujet des frontières. Quoi qu'il en soit, il faudrait signer rapidement cet accord en dépit de ces questions politiques.

### *Elevage en captivité*

Du fait de la pêche illicite à grande échelle, l'élevage en captivité revêt plus d'importance encore pour le développement des stocks d'esturgeons. D'après les données réunies par le KaspNIRKh, plus de 96% de la population de bélougas, 56,6% de la population d'esturgeons russes et 36% de la population d'esturgeons étoilés sont constitués de poissons élevés en captivité. Suivant la disponibilité de nourriture, la production de juvéniles pourrait être augmentée et passer à 150 millions de poissons par an.

Pour préserver les populations d'esturgeons, il faudrait que tous les Etats de la mer Caspienne adoptent et appliquent une législation pour lutter contre le braconnage; en Fédération de Russie, il faudrait instaurer un monopole d'Etat sur la pêche, le traitement et la commercialisation des produits d'esturgeons.

Enfin, pour accompagner les mesures de protection des stocks, il faudrait améliorer l'efficacité de la reproduction naturelle. Il faudrait en premier lieu créer des conditions hydrologiques favorables à la saison du frai afin d'augmenter le nombre de reproducteurs atteignant les frayères, et améliorer les frayères naturelles et en créer des artificielles.

*V.P. Ivanov, A.D. Vlasenko, R.P. Khodorevskaya  
Institut de recherche des pêcheries de la mer Caspienne  
(KaspNIRKh)*







## La Fédération de Russie et les esturgeons de la Caspienne

### *Stratégie de la Fédération de Russie concernant les stocks d'esturgeons*

Le déclin des effectifs de pratiquement toutes les populations d'esturgeons de la Fédération de Russie atteint des proportions catastrophiques et menace les pêcheries et leur importance commerciale. La situation est critique dans la mer Caspienne et la mer d'Azov où se trouvent plus de 90% des stocks mondiaux de ces poissons. Certains esturgeons figurent déjà dans le *Red Data Book* de la Russie; il faudrait rapidement y en inclure d'autres. La nécessité du renversement immédiat du déclin des esturgeons s'impose pour des motifs économiques et de conservation.

La «Stratégie nationale générale pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation des esturgeons en Russie sans épuisement des stocks» a été élaborée pour contribuer à la conservation et à la gestion des stocks d'esturgeons. La mise en œuvre de cette Stratégie vise à accomplir les principales tâches suivantes:

- Surveillance continue de l'état des populations d'esturgeons et du nombre et de la proportion d'adultes reproducteurs et de femelles, et établissement de quotas de prise raisonnables au plan biologique (y compris, s'il y a lieu, des quotas zéro);
- Prévention effective des prises illicites d'esturgeons dans les zones de nourrissage, d'hibernation et de frai;
- Arrêt complet des prélèvements en mer et dans les zones de nourrissage;
- Maintien et amélioration de la reproduction naturelle, protection stricte des reproducteurs dans les zones de reproduction et création d'aires et de réserves strictement protégées afin d'atteindre ces objectifs;
- Maintien des niveaux appropriés de reproduction artificielle conformément aux recommandations scientifiques afin d'améliorer les taux de reproduction et de survie;
- Création de collections vivantes de «bancs» d'esturgeons femelles;
- Mise au point de méthodes d'identification moléculaire des spécimens d'esturgeons pour aider à contrôler le commerce international;
- Etablissement d'un monopole d'Etat sur le prélèvement, le traitement et la vente des esturgeons;
- Conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux avec l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la République islamique d'Iran et le Turkménistan sur la protection et l'utilisation durable des esturgeons de la Caspienne, et d'un accord avec la Chine sur la conservation et l'utilisation conjointe des stocks d'esturgeons de l'Amour;
- Développement de l'aquaculture des espèces d'esturgeons pour alléger la pression exercée sur les populations naturelles;
- Création et approbation de normes unifiées pour l'identification des esturgeons et de leurs produits à l'intention des exportateurs et des importateurs, et établissement d'un protocole pour sélectionner des échantillons à des fins de vérification;
- Conduite de travaux de recherche sur différentes espèces d'esturgeons afin de déterminer les sous-espèces ayant un besoin urgent de conservation;
- Elaboration de modèles de populations d'esturgeons pour prévoir les changements dans les populations et déterminer les niveaux acceptables d'utilisation et d'activités humaines;
- Etude des migrations des esturgeons en tenant compte des conditions d'écoulement régulé des rivières;
- Analyse de la situation actuelle de la reproduction naturelle des esturgeons;
- Elaboration de méthodes objectives modernes permettant d'évaluer l'efficacité de la reproduction artificielle;
- Elaboration de stratégies visant à préserver les gènes d'esturgeons, notamment par l'agrandissement des collections vivantes actuelles et le démarrage de nouvelles collections, et par la mise au point de techniques de cryoconservation des gènes et la création de cryobanques de sperme;
- Analyse des facteurs limitants des populations d'esturgeons.

### *Plan d'action pour la mer Caspienne*

Compte tenu de la situation critique actuelle des stocks d'esturgeons de la Caspienne, les mesures suivantes sont considérées comme décisives pour la conservation, l'exploitation et la reproduction de ces espèces dans la zone de pêche de la Volga/Caspienne:

1. *Adoption d'un accord intergouvernemental entre les Etats de la Caspienne pour la gestion rationnelle des ressources biologiques de la mer Caspienne.* Cela devrait impliquer l'établissement de principes pour la pêche en général et de règles de protection, le maintien de la reproduction naturelle et de l'élevage en captivité, ainsi que l'adoption de quotas de prises nationaux coordonnés pour les esturgeons. L'un des points fondamentaux d'un tel accord doit être l'interdiction des pêcheries en mer tant que des engins de pêche sélectifs, excluant les prises incidentes d'esturgeons, n'auront pas été mis au point. Cette mesure devrait permettre le rétablissement et la conservation des stocks reproducteurs de bélugas (*Huso huso*), d'esturgeons russes (*Acipenser gueldenstaedtii*), d'esturgeons étoilés (*A. stellatus*) et d'esturgeons à ventre nu (*A. nudiventris*).
2. *Lutte contre la pêche illicite des esturgeons migrant du large des côtes du Daghestan et de la Kalmoukie vers l'amont.* L'objectif est de permettre aux esturgeons d'accéder au delta de la Volga et à son cours supérieur jusqu'à Volgograd pour frayer. Cela permettra en outre d'utiliser de manière optimale les dernières frayères naturelles pour le frai naturel et de répondre pleinement à la demande de stocks

reproducteurs qui émane des écloséries. Pour accomplir ces tâches, un travail bien défini et une coopération effective seront mis en place par les unités chargées de la protection des pêches et par les gardes-côtes, qui protégeront les stocks d'esturgeons dans les eaux territoriales russes de la mer Caspienne et, avec la participation d'équipes armées du Ministère des Affaires intérieures, dans la Volga.

3. *Adoption de la nouvelle réglementation de la pêche élaborée par l'Institut de recherche des pêcheries de la mer Caspienne (KaspNIRKh, Astrakhan) et étude de l'éventualité d'une fermeture totale ou partielle de la pêche aux esturgeons en cas de poursuite du déclin des stocks.* A l'heure actuelle, il faudrait interdire complètement la pêche aux esturgeons dans le cours supérieur de la Volga. Quand les reproducteurs migrent vers l'amont jusqu'à leurs frayères naturelles, l'accent devrait être mis sur le maintien de *sex ratios* normaux dans ces stocks.
4. *Application de la loi fédérale sur la «Conservation des esturgeons et l'utilisation rationnelle de leurs stocks» dès son adoption.* Les organisations de protection des poissons et les organismes administratifs des régions d'Astrakhan et de Volgograd et des républiques de Daghestan et de Kalmoukie, ainsi que les institutions juridiques et halieutiques, fourniront le cadre nécessaire à cette application.
5. *Renforcement de la protection des esturgeons dans les sanctuaires de frai de la région de Kamenny Yar.* Cela permettra d'augmenter le taux de réussite de la reproduction naturelle des esturgeons et d'améliorer les frayères naturelles et les chenaux à poissons aménagés dans le delta de la Volga pour supprimer les obstacles à la migration des jeunes esturgeons.
6. *Intensification des études de suivi génétique et physiologique des populations d'esturgeons.* Ces données seront utilisées pour améliorer l'élevage des esturgeons.
7. *Optimisation de l'efficacité de la reproduction artificielle.* Cela se fera grâce aux mesures suivantes: importante amélioration des écloséries d'esturgeons actuelles dans la Volga, y compris par la construction de réservoirs pour une garde prolongée des reproducteurs, amélioration des installations d'incubation des œufs et de croissance des larves, et création de stocks reproducteurs captifs. Les écloséries d'esturgeons russes devraient produire chaque année 80 à 85 millions de juvéniles de poids standard. Le Service du nord de la Caspienne chargé de la conservation, de la reproduction et de la réglementation des pêcheries (Astrakhan) et le KaspNIRKh (Astrakhan) commenceront à utiliser des méthodes d'élevage à l'échelle commerciale pour produire de plus grands juvéniles, ce qui nécessitera des bassins d'élevage plus profonds.
8. *Amélioration du passage des esturgeons étoilés vers leurs frayères naturelles dans la Volga, écloséries directes pour augmenter la reproduction*

*artificielle des bélougas et des esturgeons russes, et écloséries directes pour constituer un stock d'esturgeons à ventre nu pour l'élevage en captivité.* Cela se fera dans les écloséries du Service du nord de la Caspienne chargé de la conservation, de la reproduction et de la réglementation des pêcheries et au Centre fédéral d'élevage des esturgeons.

*Sergeï I. Nikonorov, vice-président de la Commission ichtyologique interservices (autorité scientifique CITES chargée des esturgeons)*

## Une saison du frai au printemps et une à l'automne? Pas exactement...

Dans les documents et au cours de discussions, l'on se réfère souvent au «frai de printemps» et au «frai d'automne». Cela peut donner l'impression – à tort – que les esturgeons frayent deux fois par an. En fait, ils ne frayent qu'au printemps mais il y a deux groupes génétiquement différents, qui pénètrent dans les rivières à des moments différents. Les esturgeons du premier groupe (le plus important numériquement) pénètrent dans les rivières au printemps et se déplacent sur de longues distances pour atteindre finalement les frayères en amont. Ceux du second groupe (le plus petit) s'engagent dans les rivières à l'automne, nagent vers l'amont sur une certaine distance, et choisissent un bassin tranquille où ils passeront l'hiver et laisseront leurs œufs se développer. Au printemps, quand la température est favorable, ils sont les premiers à atteindre les frayères, ayant déjà fait une partie du voyage avant les esturgeons du premier groupe. Les écloséries qui produisent artificiellement des jeunes esturgeons prennent soin de différencier ces deux groupes génétiquement distincts.

*Le Secrétariat*



## Conservation des esturgeons et des pêcheries d'esturgeons au Kazakhstan

Le Kazakhstan est un pays riche en ressources naturelles mais les problèmes de braconnage, de contrebande et de trafic d'espèces sauvages en menacent la diversité biologique. Le Kazakhstan est devenu Partie à la CITES en avril 2000 pour lutter contre cette menace et appuyer le commerce international légal. Le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement est l'organe de gestion CITES chargé de faire appliquer la Convention dans ce pays.

Les esturgeons (Acipenseriformes) ont une grande valeur économique pour le Kazakhstan. Quatre espèces fraient naturellement dans le fleuve Oural: le bélouga (*Huso huso*), l'esturgeon russe (*Acipenser gueldenstaedtii*), l'esturgeon étoilé (*A. stellatus*) et l'esturgeon à ventre nu (*A. nudiiventris*). La protection des stocks d'esturgeons est une priorité pour le gouvernement, qui prend pour cela des mesures régulatrices, fait faire des études scientifiques, recherche des moyens d'améliorer la reproduction naturelle et artificielle, et lutte contre le braconnage.

La protection des espèces d'esturgeons de l'Oural/bassin de la Caspienne est assurée par 357 employés de l'Etablissement régional Nord-Caspienne de protection des bioressources, du Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Cette année, en coopération avec la Fédération de Russie, les autorités ont conduit l'«Opération esturgeon» dans les régions à la frontière avec la Fédération de Russie, dans une partie du delta de la Volga. Cette opération, à laquelle ont participé des agents chargés de faire respecter la loi, des douaniers et des agents aux frontières, a entraîné la saisie de 15 t d'esturgeons pêchés illégalement et de 857 kg de caviar.

Conformément à la décision prise par le Comité permanent à sa 45<sup>e</sup> session (Paris, juin 2001), le Gouvernement kazakh a mis un terme à la pêche commerciale d'automne. Pour ce faire, le ministère a lancé l'«Opération Moratoire» dans les régions frontalières, avec les autorités aux frontières, afin de garantir qu'aucune pêche commerciale à l'esturgeon n'a lieu.

Depuis plus de 40 ans, la division Atirau de l'Institut de recherche kazakh sur les installations halieutiques évalue les stocks d'esturgeons du fleuve Oural et des eaux kazakhes de la mer Caspienne. La détermination des stocks repose sur les données scientifiques réunies et a lieu en coopération avec l'Institut de recherche des pêcheries de la mer Caspienne (KaspNIRKh) de la Fédération de Russie. En 2001, une évaluation des stocks a été entreprise dans le cadre du Programme sur l'environnement de la Caspienne; elle fournira des données sur les stocks d'esturgeons des eaux kazakhes de la mer Caspienne. Le Gouvernement kazakh a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations ou organismes à fournir une assistance pour le suivi des stocks des espèces d'esturgeons du bassin de la Caspienne.

La Commission des bioressources de la mer Caspienne

a été établie en 1992 pour aider les Etats de la Caspienne à gérer les ressources biologiques et procéder à des évaluations dans les eaux territoriales. C'est dans le cadre de cette commission que les Etats membres s'accordent sur un quota de pêche annuel pour les esturgeons, alloué parmi les Etats membres en partie sur la base de leur contribution à la protection et à la reproduction des stocks d'esturgeons de la mer Caspienne.

Le Kazakhstan applique également d'autres mesures pour contribuer à la conservation des stocks d'esturgeons. Le quota de prises pour 2001 a été réduit de 20% par rapport à celui de 2000 et les prises sont strictement réglementées en fonction de zones particulières où la pêche n'est autorisée que certains jours, ce qui garantit que des poissons matures atteignent les frayères naturelles.

Pour compléter le frai naturel, le Kazakhstan soutient l'introduction de juvéniles issus de la reproduction artificielle. Depuis 1998, deux écloséries d'esturgeons ont été créées; elles relâchent chaque année 7.000.000 de jeunes esturgeons dans le fleuve Oural.

Depuis que des barrages ont été construits sur la Volga, les esturgeons ne peuvent plus atteindre les frayères en amont, de sorte que le fleuve Oural est le dernier du nord de la région de la Caspienne à avoir des frayères naturelles pour ces poissons. Pour protéger ces zones, le gouvernement a désigné une zone de réserve de la



Deux membres de l'organe de gestion CITES du Kazakhstan, des cadres de l'Agence de protection de l'environnement du nord de la Caspienne, et MM. Jim Armstrong et Stephen Nash, du Secrétariat CITES

Caspienne s'étendant du delta de la Volga vers l'est; les activités économiques, la construction et la pollution y sont strictement limitées. Pour améliorer davantage encore les frayères naturelles des esturgeons dans le fleuve Oural, le gouvernement a fait creuser des canaux dans le lit du fleuve pour faciliter le déplacement des esturgeons.

Le Kazakhstan s'est engagé dans la protection, la gestion et le développement de ses pêcheries d'esturgeons. Cet engagement inclut la suppression des pêches et du commerce illicites des esturgeons; le



Gouvernement kazakh collabore avec le Secrétariat CITES à résoudre le problème de la pêche et du commerce illicites.

M. Turmagambetov, vice-ministre, Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, organe de gestion CITES du Kazakhstan



## Conservation des pêcheries d'esturgeons en Azerbaïdjan

En Azerbaïdjan, c'est le nouveau Ministère de l'écologie et des ressources naturelles qui est chargé de gérer les esturgeons et la pêche à l'esturgeon et de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la décision du Comité permanent.

La plupart des esturgeons de l'Azerbaïdjan proviennent de la Kura, rivière située à 120 km au sud de Bakou. Malheureusement, des barrages limitent l'accès aux frayères et l'important envasement de la rivière, en particulier à l'embouchure, limite la taille et le nombre de poissons pouvant la remonter. Compte tenu de cette réduction de la capacité naturelle de frai, la stratégie de l'Azerbaïdjan est de compléter la reproduction naturelle des esturgeons par une reproduction artificielle.

Après la création d'une première écloserie d'esturgeons dans le bassin de la Caspienne en 1954, trois autres écloseries ont été construites le long de la Kura. Ensemble, elles pourraient produire 20 millions d'alevins par an. Cependant, le manque de fonds, la dégradation des installations, les débordements de la Kura et la montée des eaux de la Caspienne ont entraîné une réduction importante de la production nationale d'alevins. En dépit de ces problèmes, l'écloserie expérimentale d'esturgeons de la Kura, située à Neftchala, a produit cette année 1.148.800 d'alevins d'esturgeons russes (*Acipenser gueldenstaedtii*) et 3.361.200 d'esturgeons étoilés (*A. stellatus*) à partir des œufs extraits de 39 femelles d'*A. stellatus* et de huit d'*A. gueldenstaedtii* et fécondés par le même nombre de mâles. L'écloserie n'a pas reçu de stock reproducteur de bélugas (*Huso huso*) cette année et il n'y a donc pas eu d'alevins.

Il y a six degrés de maturité pour les œufs d'esturgeons et seuls ceux ayant atteint le cinquième ou le sixième peuvent servir à la production. Les œufs sont prélevés sur les femelles puis lavés et fécondés; des additifs sont

ajoutés pour en éliminer la texture collante. Les œufs fécondés sont placés dans un «incubateur» sur des plateaux spéciaux où l'eau de la rivière circule en permanence. Ils y restent six à 10 jours puis éclosent. Pendant les six premiers jours, les alevins se nourrissent sur leur sac vitellin puis commencent à absorber de minuscules organismes. Après 20 jours, ils sont transférés dans des réservoirs ou dans des mares où les conditions de vie sont plus naturelles. Après avoir reçu pendant 20 jours supplémentaires de la nourriture vivante, les alevins pèsent 2 à 3 g et sont relâchés dans la rivière. Ils finiront par trouver le chemin de la mer Caspienne et un petit pourcentage d'entre eux survivront jusqu'à l'âge adulte et retourneront vers la Kura.

La Commission des bioressources de la mer Caspienne attribue les quotas de prises d'esturgeons; ceux-ci dépendent en partie du nombre de juvéniles produits par l'Etat. Si l'Azerbaïdjan n'améliore pas sa production d'esturgeons, il risque de perdre sa part des prises dans la Caspienne. Une quatrième écloserie d'esturgeons est prévue dans le cadre du Projet d'investissement environnemental urgent de l'Azerbaïdjan, de la Banque mondiale. Cette installation de USD 9 millions produira 15 millions d'alevins par an. Sa conception est une combinaison de la technologie la plus moderne mise au point ces dernières années en France et aux Etats-Unis d'Amérique et des concepts développés depuis 40 ans par les spécialistes azerbaïdjanais. Un site a été choisi et la construction devrait commencer bientôt.

Bien qu'il soit illégal de pêcher des esturgeons dans la mer Caspienne, l'organisme d'Etat chargé des pêcheries, Azerbalik, qui fait partie du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, autorise les pêcheurs à en capturer au moyen de pièges fixes posés juste hors de l'embouchure de la Kura. Ces pièges permettent de capturer des reproducteurs matures retournant vers la Kura pour frayer. Ces poissons serviront de stock parental pour la nouvelle écloserie; quelque 12 t de reproducteurs seront nécessaires pour produire les œufs qui donneront 15 millions d'alevins par an. Même si plus de poissons sont pêchés au printemps et au début de l'été, la production sera basée sur des poissons pêchés toute l'année. Des poissons immatures seront gardés en vue d'un futur frai. Certains alevins de la production de l'année seront gardés pour servir de stock parental. L'écloserie produira des jeunes esturgeons trois fois par an. Les frais de fonctionnement seront fournis directement par le gouvernement central sur une ligne budgétaire distincte du budget national. L'écloserie sera gérée par un fonds public autonome de l'Etat placé sous la tutelle du Cabinet ministériel.

Le gouvernement continue de promouvoir la reproduction naturelle quand elle est possible. L'an dernier, il a fait l'inventaire des frayères naturelles et le Plan d'action pour la production de poissons en Azerbaïdjan en prévoit l'amélioration.

Organe de gestion CITES de l'Azerbaïdjan

## Quelques faits sur les esturgeons



*Acipenser gueldenstaedtii* (esturgeon russe)

L'on a observé des spécimens âgés de plus de 40 ans mesurant plus de 2 m et pesant 100 kg. Cependant, dans la nature, la plupart des reproducteurs ont entre 13 et 23 ans et frayent tous les 2 à 3 ans. On rencontre cette espèce dans la Caspienne mais aussi dans la mer Noire et la mer d'Azov.



*Acipenser stellatus* (esturgeon étoilé)

C'est le plus petit des esturgeons de la Caspienne d'importance commerciale; il atteint d'ordinaire 1 m de long et pèse 11 à 12 kg. On rencontre cependant des individus de plus de 2 m et pesant 50 kg. Dans la nature, les reproducteurs frayent quand ils atteignent 11 à 16 ans. On rencontre également cette espèce dans la mer Noire et la mer d'Azov.



*Acipenser nudiiventris* (esturgeon à ventre nu)

Cette espèce est rare dans la mer Caspienne. A l'origine, il y en avait deux populations dans le nord de la Caspienne mais il ne reste plus aujourd'hui que la population du fleuve Oural. L'esturgeon à ventre nu peut atteindre 120 kg et mesurer 2 m. La femelle fraye dès l'âge de 12 à 18 ans puis tous les 2 à 3 ans.



*Acipenser persicus* (esturgeon persan)

Cette espèce, semblable à l'esturgeon russe par la taille et l'aspect, préfère les eaux tièdes du sud de la Caspienne et est rarement observée hors des eaux iraniennes. Le mâle atteint la maturité sexuelle à l'âge de 8 à 9 ans et la femelle à 10 à 14 ans.



*Huso huso* (bélouga)

Cette espèce – le plus grand des esturgeons – est présente dans la Caspienne, la mer Noire et la mer d'Azov. Dans la Caspienne, l'on a observé des spécimens atteignant 6 m de long et plus d'une tonne. La femelle atteint la maturité sexuelle à l'âge de 14 à 20 ans et peut atteindre 2 m de long et peser 50 kg. La Volga est le principal lieu de frai de cette espèce mais la construction de barrages en amont limite l'accès aux frayères. De nos jours, 96% des bélougas de la Volga proviennent d'écloseries.

Le Secrétaire

## A qui *Huso* appartient-il?

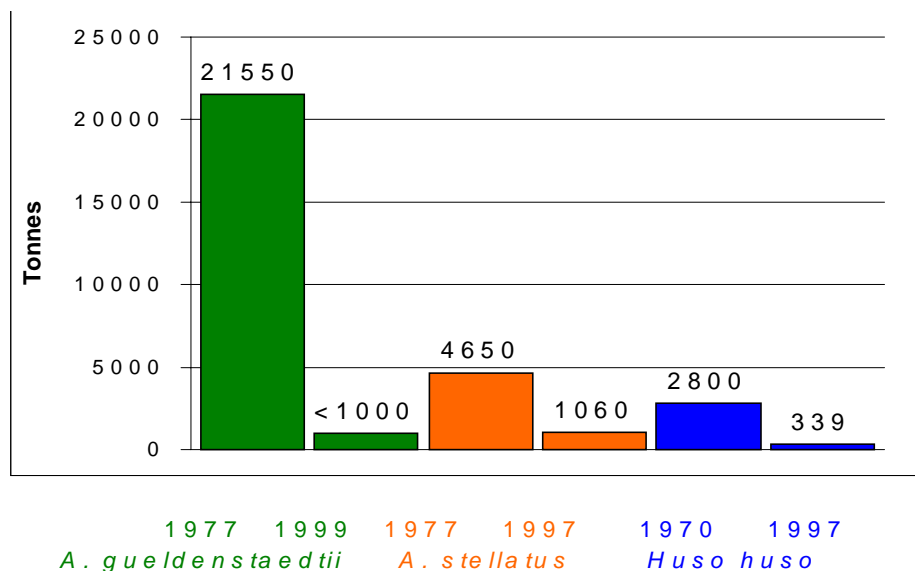
Les esturgeons de la mer Caspienne sont une ressource partagée; or, la gestion des prélèvements dans toute ressource partagée est toujours un défi. Le découpage politique des eaux marines entre les cinq Etats riverains de la Caspienne fait encore l'objet d'un débat très nourri mais comme les esturgeons sont pêchés dans les rivières à frayères, ou, dans le cas de l'Iran, dans les eaux côtières, ce débat politique sur la propriété de la partie centrale de la mer ne concerne guère la pêche à l'esturgeon.

L'on estime que la rivière qu'un esturgeon finira par remonter pour frayer est déterminée biologiquement au moment où l'ovule est fécondé; cependant, cet esturgeon passera 10 à 20 ans de sa vie en mer, voire plus, avant de se décider à remonter cette rivière. Les esturgeons pêchés dans un cours d'eau peuvent être considérés comme faisant partie du stock de ce cours d'eau; quoi qu'il en soit, déterminer à qui «appartiennent» ceux qui sont pêchés en mer n'est pas aussi facile. Les Etats du nord de la Caspienne déclarent que les prises de bélougas (*Huso huso*) réalisées par l'Iran dans les eaux côtières ont des effets négatifs sur leurs pêcheries car ces poissons sont ceux qui viennent se reproduire dans la Volga, le fleuve Oural et les autres rivières au nord. L'Iran réplique qu'avec plus de 95% de bélougas pêchés alors qu'ils sont issus de la reproduction artificielle, les pêcheries de bélougas sont aujourd'hui pratiquement toutes des pêcheries artificielles. L'Iran ajoute que sa pêche ne prélève qu'une proportion raisonnable de bélougas pour réaliser un programme d'empeisonnement très actif.

Le Secrétaire



## Prises dans la mer Caspienne



Le Secrétariat

### Qu'est-ce que le caviar?

Le caviar est constitué par les œufs non fécondés de certaines espèces de poissons. Le mot «caviar» désigne essentiellement les œufs des espèces d'esturgeons; 90% du caviar mondial provient de la mer Caspienne. Pour transformer les œufs non fécondés en caviar, on prélève les œufs de la femelle prête – ou presque prête – à pondre et l'on rince délicatement les œufs matures en y ajoutant une petite quantité de sel. Le caviar est généralement vendu en trois variétés connues



dans le commerce sous les noms de sevruga, ossetra et beluga. Le caviar peut être entreposé frais ou peut être pasteurisé pour avoir une durée limite de vente plus longue (jusqu'à deux ans). Quoi qu'il en soit, le caviar est une denrée périssable et doit être entreposé au frais à des températures comprises entre - 4° et - 2°C.

Le Secrétariat

### Commerce de la chair d'esturgeon

Les esturgeons donnent du caviar mais aussi de la chair. La plus grande partie du commerce de la chair d'esturgeon est absorbée par les marchés intérieurs et la demande est telle qu'une très petite partie du quota de prises de 2001 établi pour la chair d'esturgeon au titre de la décision 11.58, et totalisant 1182 t provenant de la mer Caspienne, est exportée. Les quotas de prises de 2001 par pays pour la chair des esturgeons de la mer Caspienne étaient les suivants: *Acipenser gueldenstaedtii*, 362,5t; *A. stellatus*, 539,8 t; *A. nudiventris*, 4,47 t; *Huso huso*, 235,8 t. Pour remettre ces chiffres en perspective, il faut savoir que le total des prises était cinq fois plus grand en 1994 et 20 fois plus au début des années 1980.

Le Secrétariat



## Acipenser persicus: un modèle de réussite de la gestion et de l'utilisation durable des esturgeons en Iran

Les esturgeons sont parmi les espèces aquatiques les plus précieuses qui soient. Il y a actuellement au moins 27 espèces d'esturgeons dans le monde, dont six (*Huso huso*, *Acipenser gueldenstaedtii*, *A. persicus*, *A. stellatus*, *A. nudiiventris* et *A. ruthenus*) dans la mer Caspienne et son bassin d'alimentation.

Les prises d'esturgeons ont fortement diminué durant la dernière décennie, passant de 26.800 t en 1981 à moins de 3000 t en 2000. Quoi qu'il en soit, le stock d'*A. persicus* reste satisfaisant grâce à l'effort accru de repeuplement conduit par l'Iranian Fisheries Company dans le cadre de ses programmes.

Espèce préférant des eaux plus chaudes que celles recherchées par *A. gueldenstaedtii*, *A. persicus* remonte les rivières de la rive sud de la mer Caspienne, notamment le Sefidrud, le Gorganrud, le Tajen et le Babulrud, pour frayer. A l'automne et en hiver, cette espèce migre vers les régions chaudes du sud de la Caspienne, où l'eau a une température de 10 à 20 °C. *A. persicus* remonte le Sefidrud du début avril à mai et juin, et sa race automnale migre en octobre et novembre. La migration de cette espèce pour frayer cesse en été quand la température de l'eau des rivières des côtes sud de la mer Caspienne augmente.

Durant la dernière décennie, l'Iranian Fisheries Company a réalisé de vastes programmes de repeuplement pour augmenter la population de juvéniles d'*A. persicus* des côtes sud de la mer Caspienne, où le lâcher de juvéniles est passé de 2,1 millions en 1987 à 22,5 millions en 1998. Quelque 13,7 millions ont été nécessaires en 2000.

Cette espèce produit actuellement plus de 53 t de caviar iranien, soit 57,6 % de la production totale de caviar iranien. Le caviar d'*A. persicus* ne représente quant à lui que 23,6 % du total du caviar iranien récolté en 1992.

Cette espèce endémique aux côtes australes de la mer Caspienne migre rarement vers les régions centrales et septentrionales. C'est la raison pour laquelle malgré la surpêche des esturgeons dans la mer Caspienne, les stocks d'*A. persicus* sont plus ou moins stables et les prises et l'exploitation n'ont pas eu d'effets négatifs. Depuis cinq ans, les prises d'*A. persicus* sont stabilisées à 20.000 spécimens par an.

Quelque 19.900 spécimens adultes d'*A. persicus* ont été pêchés en 2000. En tenant compte du nombre de juvéniles relâchés et en supposant que 3 % d'entre eux atteignent la maturité, on peut estimer que la taille de la population adulte d'*A. persicus* atteint 540.000 spécimens.

Les statistiques disponibles sur l'évaluation des stocks et des prises côtières à la bolinche signalent un avenir prometteur pour les stocks d'*A. persicus*. La durabilité des stocks et l'exploitation rationnelle d'*A. persicus* résultent des programmes de repeuplement conçus spécialement pour cette espèce.

L'interdiction de la pêche au filet maillant, dont l'utilisation

a des effets négatifs sur les stocks d'esturgeons juvéniles et immatures, est l'une des mesures efficaces prises par les Pêches iraniennes pour conserver les stocks d'esturgeons. Les Pêches iraniennes ont investi quelque USD 25 millions et retiré à 6000 pêcheurs leur permis les autorisant à utiliser des filets maillants dans la mer Caspienne et les ont orientés vers d'autres activités de pêche. La gestion de la pêche a par ailleurs amélioré le niveau de vie des pêcheurs locaux suite au lâcher de 200 millions de juvéniles d'autres espèces commercialement intéressantes, qui a favorisé le repeuplement d'*A. persicus* dans la mer Caspienne et l'amélioration de sa situation.



Etant donné l'importance économique des espèces d'esturgeons, en particulier d'*A. persicus*, l'Institut international de recherche sur les esturgeons réalise, en collaboration avec d'autres centres de recherche, de vastes études telles que l'évaluation des stocks en utilisant des méthodes de marquage et des marqueurs génétiques et moléculaires, la préservation cryogénique du sperme, une banque de gènes, ainsi que des études biologiques ou pathologiques. Plus de 40 projets de recherche étaient en cours en 2001 pour conserver les stocks d'esturgeons de la mer Caspienne.

Le développement de l'aquaculture et de l'élevage commercial des esturgeons pour répondre à la demande de chair et de caviar sont au nombre des activités qui ont démarré il y a plus de 10 ans pour conserver et restaurer les stocks d'esturgeons.

*M.R. Hosseini, organe de gestion CITES chargé des esturgeons en Iran*

## Méthodes d'extraction du caviar

Le caviar est extrait des esturgeons de deux manières. La méthode traditionnelle consiste simplement à ouvrir le poisson qui vient d'être tué et à en retirer les œufs pour les mettre dans un récipient en attente. De nouvelles méthodes ont été mises au point pour extraire les œufs sans tuer le poisson mais elles ne sont pas encore très répandues. Une petite incision est pratiquée et les œufs sont pressés délicatement hors du corps. Cette méthode par «césarienne» permet de relâcher le poisson dans la nature quand la coupure s'est cicatrisée, ou de le garder en captivité pour de futures extractions (voir "Nouvelle méthode de conservation des esturgeons en Russie"). Les œufs extraits peuvent être utilisés pour la production de caviar ou, s'ils ont atteint un degré de maturité suffisant, être envoyés dans des écloséries.

*Le Secrétariat*

## La criminalité touchant au caviar

Très peu d'espèces autres que les Acipenseriformes ont été inscrites aux annexes CITES dans un contexte d'activités illicites aussi lourd. Avant que toutes les espèces d'esturgeons aient été couvertes par la CITES, en 1998, le braconnage avait atteint un niveau très élevé, en particulier dans la mer Caspienne. L'on estime que pour chaque tonne de poissons pêchée légalement, au moins cinq tonnes le sont illégalement. Selon certaines estimations, les prises illicites seraient même 12 fois plus importantes que les licites.

La CITES a incontestablement permis aux organismes de lutte contre la fraude de s'attaquer au commerce international du caviar obtenu illégalement; les négociants en règle, quant à eux, estiment qu'il y a bien moins de produits provenant du braconnage sur le marché international. Quoi qu'il en soit, on comprend facilement pourquoi le commerce illicite perdure quand on sait que 250 g de caviar de la meilleure qualité coûte CHF 2425 (USD 1476) dans les magasins hors-taxes des aéroports. Avec les quotas de prise légaux limités de ces dernières années, les fournisseurs ne peuvent tout simplement pas répondre ne serait-ce qu'à la demande du marché intérieur de certains Etats de la mer Caspienne.

Les profits considérables susceptibles d'être retirés du commerce illicite sont l'une des raisons de l'implication étroite du crime organisé et de ses filières dans ce commerce. Les autorités sont convaincues qu'un attentat à la bombe qui a tué de nombreux gardes-frontières fédéraux en Fédération de Russie était l'œuvre d'un gang impliqué dans le braconnage et le commerce illicite. Souvent, les braconniers ont des bateaux bien plus rapides que ceux des agents de protection. Les contrefaçons très élaborées de permis et de certificats CITES ne sont pas rares. L'on a découvert plusieurs cas d'utilisation frauduleuse de documents authentiques couvrant du caviar illicite. Des allégations de grave corruption de personnalités ont été faites. Un organe de gestion a même reçu des fax d'un individu qui tentait de se faire passer pour un cadre CITES pour confirmer la validité d'un faux permis.

Il y a par ailleurs une très importante contrebande, avec des passeurs qui tentent d'éviter les contrôles CITES aux frontières. Les douanes sont très préoccupées par l'évasion fiscale résultant de la contrebande et des fausses déclarations de la valeur des envois. Le caviar est déclaré comme œufs de saumons. Lors de contrôles à la frontière, des paquets de caviar illicite ont été décelés derrière des faux panneaux de véhicules, dans des compartiments à bagages de bus et même sous un wagon-lit. Des passagers de lignes aériennes ont été trouvés en possession de valises pleines de caviar qu'une personne seule pouvait à peine soulever; une de ces valises contenait des boîtes de conserve pesant au total 70 kg.

S'attaquer à des criminels aussi déterminés n'est pas chose facile et cette tâche est souvent rendue plus difficile encore par la barrière des langues et le manque de coopération et de coordination interagences aux niveaux national et international. Cependant, d'importants succès ont été remportés. Aux Etats-Unis d'Amérique, une société ayant pratiqué la fraude à grande échelle pendant plusieurs années a été condamnée à une amende de USD 10,4 millions et son président à 41 mois d'emprisonnement. Plusieurs pays européens ont procédé – et procèdent encore – à d'importantes saisies.

La panoplie des techniques utilisées pour lutter contre les trafiquants de caviar et empêcher le commerce illicite s'enrichit. Interpol et l'Organisation mondiale des douanes publient régulièrement des données du renseignement pour faciliter le ciblage des contrebandiers et des trafiquants. Le séquençage de l'ADN permet de repérer les fausses déclarations et les substitutions dans les envois. La communication entre les Parties, le Secrétariat et les organismes de lutte contre la fraude s'améliore. Des systèmes d'étiquetage seront bientôt en place; ils devraient être un frein aux envois frauduleux et faciliter les contrôles aux frontières et les inspections à l'importation.

L'information est la clé de la lutte contre le commerce illicite, quelle que soit l'espèce concernée; les Parties sont encouragées à communiquer avec le bureau central national d'Interpol de leur pays, le Bureau de liaison régional du renseignement de l'Organisation mondiale des douanes, et le Secrétariat CITES.

*Le Secrétariat*





## Reproduction naturelle des esturgeons dans le fleuve Oural

Dans le bassin de la mer Caspienne, le fleuve Oural est unique en ce que son cours n'est interrompu par aucun barrage ou autre obstruction. Cet état de chose permet la libre migration des esturgeons vers leurs frayères et favorise la reproduction naturelle et le maintien des structures de population naturelles.

Ce fleuve est également unique en ce que de vastes étendues naturelles propices au frai y sont préservées. En 1968, ces zones couvraient 1687 ha, dont 909 dans les bras principaux du fleuve et 778 dans les zones inondées. Depuis quelques années, la superficie des zones de frai a diminué en raison des pratiques d'utilisation des terres; en 1994, elle n'était plus que de 923 ha.

Des inspections des frayères ont été organisées à l'automne 2000 d'Atirau à Bazar-Tobe, 424 km plus loin. La structure du sol, l'envasement, la croissance excessive de la végétation et la pollution du lit du fleuve ont été examinés. Cette étude aboutira à la révision de l'estimation quantitative des frayères disponibles. Des inspections sont en cours et le taux de réussite de la reproduction des esturgeons est suivi. Ces inspections et ce programme de suivi entraîneront des recommandations concrètes visant à améliorer ces frayères naturelles.

Les travaux de recherche sur le déplacement des juvéniles depuis les frayères montrent que suite à la diminution du nombre de frayères dans le cours supérieur du fleuve, la reproduction des esturgeons a lieu à présent en grande partie dans le cours inférieur, où sa réussite est moindre et donne une production réduite. Quoi qu'il en soit, s'il y a une diminution des zones propices au frai naturel, le vrai facteur limitant est le nombre de reproducteurs atteignant ces zones. Pour en tenir compte, les régimes de pêche ont été ajustés depuis 1998 sur la base de jours où la pêche est soit autorisée, soit interdite, afin de permettre à 60% des reproducteurs de franchir les zones de pêche et d'atteindre les frayères (un régime typique permet le passage de 40% des esturgeons adultes).

L'idéal serait qu'un nombre suffisant d'adultes reproducteurs atteignent les meilleures frayères. C'est le moyen le plus efficace d'augmenter le taux de reproduction. Ces dernières années, les stocks d'esturgeons du fleuve Oural ont été stables et les effectifs de quelques espèces ont même commencé à augmenter.

La partie du cycle biologique des esturgeons durant laquelle la larve commence à se nourrir est elle aussi extrêmement importante. L'abondance de la nourriture aux premiers stades de développement a une grande influence sur la survie des esturgeons et, en dernier ressort, elle détermine les effectifs. La division Atirau de l'Institut de recherche kazakh sur les installations halieutiques réalise des travaux de recherche sur le long terme qui montrent que les jeunes esturgeons ont un régime alimentaire varié. La recherche montre aussi que les esturgeons peuvent se nourrir d'organismes benthiques dans les courants forts presque sans visibilité, évitant ainsi les grands prédateurs.

Le fleuve Oural est le dernier du bassin de la mer Caspienne à avoir encore des frayères naturelles intactes. Depuis 1998, le Kazakhstan a abaissé ses niveaux de pêche pour permettre à un plus grand nombre d'esturgeons d'atteindre les frayères naturelles. Cependant, d'autres mesures sont nécessaires pour protéger les populations de certaines espèces; ainsi, la suspension de la pêche à *Acipenser nudiventris* à partir de 2002 a-t-elle été recommandée. Le fleuve Oural est la seule zone de frai naturel pour cette espèce dans la mer Caspienne; un moratoire sur la pêche à cette espèce contribuera à en rétablir la population.

Y. A. Kim, directeur de la division Atirau de l'Institut de recherche kazakh sur les installations halieutiques



## Bref historique sur les esturgeons & la CITES

<i>Acipenser brevirostrum</i>	inscrit à l'Annexe I en 1975
<i>Acipenser fulvescens</i>	inscrit à l'Annexe II en 1975, supprimé de l'Annexe II en 1983, inscrit sous <i>Acipenseriformes spp.</i> en 1998
<i>Acipenser oxyrinchus</i>	inscrit à l'Annexe I en 1975, transféré à l'Annexe II en 1979
<i>Acipenser sturio</i>	inscrit à l'Annexe II en 1975, transféré à l'Annexe I en 1983
Tous les autres <i>Acipenseridae</i>	inscrits à l'Annexe II en 1997 avec effet le 1 <sup>er</sup> avril 1998

A la CdP10 (Harare, Zimbabwe), l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique ont soumis une proposition visant à inscrire 23 espèces d'*Acipenseriformes* à l'Annexe II, avec celles déjà couvertes par la Convention. La proposition a été adoptée par consensus, de sorte que la CITES couvre à présent tous les *Acipenseriformes*. L'inscription a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 1998 pour donner aux Parties le temps de mettre en place les mesures de contrôle et les plans de gestion nécessaires.

L'inscription des esturgeons a été accompagnée par l'adoption de la résolution Conf. 10.12, Conservation des esturgeons, qui aide les Etats de l'aire de répartition et les pays de consommation à appliquer les dispositions de la Convention relatives à ces espèces précieuses. La

résolution prie instamment les Etats de l'aire de répartition et les Parties d'encourager la recherche scientifique en vue de promouvoir la durabilité de la pêche à l'esturgeon dans la région eurasiennne, de réduire la pêche et l'exportation illicites, et de promouvoir des accords régionaux entre les Etats de l'aire de répartition pour instaurer une gestion rationnelle et une utilisation durable des esturgeons. Les Etats de l'aire de répartition sont incités à donner au Secrétariat le nom des exportateurs légaux de produits d'esturgeons et à envisager la possibilité d'établir des quotas d'exportation annuels pour les spécimens d'esturgeons. La résolution demande aux Parties d'envisager de limiter à un maximum de 250 g de caviar par personne la dérogation relative aux objets personnels prévue à l'Article VII.



La résolution recommande au Secrétariat d'étudier, en collaboration avec le Comité pour les animaux, l'élaboration d'un système uniforme d'étiquetage pour les produits d'esturgeons, et à ce Comité d'examiner les esturgeons dans le cadre de l'étude du commerce important. Cet examen a abouti à des recommandations primaires et secondaires sur 10 espèces d'esturgeons, qui ont été communiquées aux Etats de l'aire de répartition en février 2001. A sa 45<sup>e</sup> session (Paris, juin 2001), le Comité permanent a accepté les recommandations figurant dans le document SC45 Doc.12.2 soumis par le Secrétariat au sujet des stocks d'esturgeons de la mer Caspienne – *Acipenser guldenstaedtii*, *A. nudiiventris*, *A. stellatus* et *Huso huso*. La Conférence des Parties a adopté deux décisions. La décision 11.58 stipule qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, les Etats de l'aire de répartition devraient déclarer, à un niveau intergouvernemental coordonné, des quotas annuels pour les prises et les exportations, par bassin, ou par région biogéographique s'il y a lieu, pour tous les échanges commerciaux de spécimens d'Acipenseriformes. Les Parties devraient communiquer ces quotas au Secrétariat avant le 31 décembre de l'année précédente. Les Parties qui n'en informeraient pas le Secrétariat seraient automatiquement traitées comme ayant un quota zéro pour l'année suivante. La décision 11.59 charge toutes les Parties pratiquant le commerce des esturgeons et des polyodons de faire rapport au Secrétariat sur les progrès accomplis dans l'application des mesures convenues dans cette résolution.

Le Secrétariat

## Rappel important

Conformément à la décision 11.59, toutes les Parties pratiquant le commerce des esturgeons et des polyodons doivent faire rapport au Secrétariat sur les progrès accomplis dans l'application des mesures convenues dans la résolution Conf. 10.12 (Rev.) et sur leur stratégie nationale de gestion des Acipenseriformes avant la 18<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (8 – 12 avril 2002).

Le Secrétariat

## Nouvelle méthode de conservation des esturgeons en Russie

Le développement considérable de la reproduction commerciale des esturgeons impose de trouver de nouvelles idées et de nouveaux modes de gestion des établissements d'élevage. La planification à long terme et une stricte réglementation ont conduit l'élevage des esturgeons en captivité à un degré de complexité proche de celui de l'élevage du bétail et autres espèces domestiquées. Avec la pression accrue qui pèse sur les esturgeons sauvages, il est particulièrement opportun d'avoir la capacité de garder en captivité des stocks de femelles dont on extrait, par des méthodes maintenant le poisson en vie, des œufs qui serviront à la réintroduction, à l'aquaculture et à la production de caviar.

Certaines méthodes d'extraction des œufs préservant la vie du poisson sont connues. La plus pratique, en particulier pour les grands poissons tels que les esturgeons, est la méthode par césarienne mise au point par I.A. Burtsev.

Depuis plusieurs années, le Centre de recherches BIOS et l'Institut de recherche des pêcheries de la mer Caspienne (KaspNIRKh) font des travaux de recherche sur les méthodes d'extraction des œufs qui maintiennent en vie les poissons – sauvages ou captifs. Ce type d'extraction est bien plus intéressant que la méthode traditionnelle qui implique la mort du poisson.

Dans les populations en captivité, l'extraction des œufs par césarienne peut limiter, voire par la suite éliminer, la nécessité d'obtenir des œufs dans la nature. Cette manière de faire est rationnelle du double point de vue économique et écologique, et améliorera les effets de l'élevage commercial en captivité sur la conservation.

Les sociétés privées ont apprécié les succès remportés par le Centre de recherches BIOS grâce aux méthodologies que le Centre a mises au point pour la domestication du stock parental et l'extraction des œufs

par césarienne. En 1999, les sociétés Karon-TM Ltd. et Russian caviar Ltd, basées en Astrakhan, et le Sevkasprybvod (Division Caspienne de la Direction de la protection des poissons, du Comité d'Etat des pêcheries) ont lancé, avec l'appui scientifique du KaspNIRKh, un programme expérimental visant à constituer un stock reproducteur captif de bélougas (*Huso huso*) et d'esturgeons russes (*Acipenser gueldenstaedtii*) qui fourniront des œufs pour la reconstitution des stocks dans la nature et la production de caviar. Une société spécialisée dans l'élevage des poissons, la société Raskat, a été constituée pour réaliser ce programme; en 2001, elle a réussi à extraire les œufs des poissons vivants de son stock d'élevage.

Ainsi, une ère nouvelle s'ouvre en Russie pour l'élevage des esturgeons, grâce à l'extraction des œufs des poissons vivants gardés en captivité et non plus des poissons pêchés dans la nature. Cette démarche permettra de réduire la demande de poissons sauvages et garantira l'approvisionnement du marché en œufs de qualité pour la production du caviar et le maintien des stocks reproducteurs captifs.

Roman Ivakhnenko

Comité d'Etat des pêcheries de la Fédération de Russie  
(organe de gestion CITES chargé des Acipenseriformes)



## Vues des ONG

### L'opinion de Caviar Emptor

“Si nous parvenons à sauver les esturgeons, nous sauverons la mer Caspienne...”. Ce sentiment exprimé par un scientifique d'une ONG de la région de la Caspienne traduit bien la crainte et l'espoir partagés par de nombreuses personnes de divers horizons – gouvernements, secteur économique, milieu académiques – concernant l'écosystème de la Caspienne. Diverses menaces pèsent sur les stocks d'esturgeons de la mer Caspienne. Il faudrait de toute urgence un plan de rétablissement intégré visant à restaurer l'habitat des esturgeons, à lutter contre le braconnage, à enrayer la pollution et à fournir d'autres sources de revenus aux populations de la région. Ces actions essentielles nécessiteront l'engagement durable des gouvernements, du secteur de la pêche, des

scientifiques et des ONG de toute la région et au-delà durant de nombreuses années. Quoi qu'il en soit, le bélouga peut disparaître en quelques années seulement. Une action urgente visant à arrêter le commerce international du caviar de bélougas est indispensable pour prévenir l'extinction de l'espèce pendant que des programmes effectifs de gestion, d'application des dispositions et de restauration de l'habitat sont élaborés et mis en œuvre. D'aucuns avancent l'argument selon lequel l'interdiction du commerce international priverait de revenus les éclosiers et les pêcheurs pratiquant la pêche licite et donnerait une plus grande place au marché noir dans le commerce du caviar. Cependant, la poursuite du commerce du caviar d'esturgeons russes et d'esturgeons étoilés peut procurer des revenus aux pêcheurs pratiquant légalement leur activité, ainsi que des fonds pour financer l'action menée par l'Etat pour la conservation, alors que s'organise une planification d'ensemble visant à restaurer toutes les pêcheries d'esturgeons de la Caspienne.

Lisa Speer, Ellen Pikitch, Liz Lauck, Vikki Spruill & Shannon Crownover

Website: <http://www.caviareemptor.org/>

E-mail: [info@caviareemptor.org](mailto:info@caviareemptor.org)

### L'opinion de TRAFFIC

Les derniers développements survenus à la CITES sont autant de mesures positives vers l'avènement du commerce international durable des spécimens d'esturgeons de la mer Caspienne; cependant, à elles seules, les réductions de quotas d'exportation et les interdictions de commerce international ne parviendront pas à concrétiser la conservation de ces espèces et le commerce durable de leurs produits. TRAFFIC estime que d'autres mesures sont nécessaires. Il faudrait inclure dans le plan de gestion des pêcheries régionales une méthodologie normalisée pour évaluer les stocks. Cela permettrait de fixer de manière appropriée des quotas de prise et d'exportation coordonnés, fondés sur des avis de commerce non préjudiciables. Le réempoissonnement devrait faire l'objet d'une évaluation standard qui tienne compte des modes de migration des juvéniles et des taux de survie et de croissance, afin de pouvoir être modulé pour obtenir les résultats optimaux. Une évaluation d'ensemble et un contrôle effectif des marchés intérieurs s'imposent, de même que la stricte mise en œuvre des législations nationales et le respect de ces législations grâce, notamment, à la création d'équipes transfrontalières de lutte contre le braconnage. La réalisation d'une palette d'échantillons d'ADN de référence pour tous les Acipenseriformes permettrait d'identifier de manière incontestable les espèces et les stocks parentaux de spécimens reproduits en captivité, tandis que la consultation approfondie des partenaires commerciaux sur la mise au point de systèmes d'étiquetage du caviar garantirait la pleine mise en œuvre de ces systèmes, en particulier pour ce qui est des étiquettes délivrées pour la réexportation.

TRAFFIC

Website: <http://www.traffic.org/>

E-mail: [traffic@trafficint.org](mailto:traffic@trafficint.org)





## Nouveau guide CITES pour identifier les esturgeons et les spatules

Environnement Canada publie, en collaboration avec le Secrétariat CITES, TRAFFIC Europe, la *Rufford Foundation* et le Ministère français de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un nouveau et excellent manuel dans sa série des guides d'identification CITES. Rédigé dans les trois langues de travail de la Convention, ce guide donne au lecteur les moyens d'identifier les esturgeons et les spatules et leurs produits commercialisés; il a été conçu pour être utilisé par tous les agents chargés de faire appliquer la CITES – du profane au spécialiste.

Le Secrétariat

**Acipenser baerii**

**Huso huso**

CITES Identification Guide - Sturgeons and Paddlefish  
 Guide d'identification CITES - Esturgeons et spatules  
 Guía de identificación de CITES - Esturiones y espátulas

**Acipenser stellatus**

**Acipenser baerii**

## Le calendrier de la CITES

### 2001

- 3 – 4 décembre Premier atelier régional pour les pays francophones d'Afrique sur les aspects juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la CITES. Abidjan, Côte d'Ivoire
- 5 – 8 décembre Atelier à l'intention des autorités scientifiques des Parties d'Afrique de l'Ouest. Abidjan, Côte d'Ivoire

### 2002

- 18 – 20 février Atelier technique sur la conservation des hippocampes et autres syngnathidés. Cebu, Philippines
- Mars Atelier sur le renforcement des capacités des PEID (date et lieu à déterminer)
- 11 – 15 mars Quarante-sixième session du Comité permanent. Genève, Suisse
- 25 – 28 mars Atelier technique sur les tortues d'eau douce et les tortues terrestres. Chine (lieu provisoire)
- 8 – 12 avril Dix-huitième session du Comité pour les animaux. Costa Rica (lieu provisoire)
- 13 – 17 mai Douzième session du Comité pour les plantes. Leyde, Pays-Bas
- 21 – 23 mai Deuxième réunion du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée dans la région des Caraïbes. Iles Caïmanes
- 3 – 15 novembre Douzième session de la Conférence des Parties à la CITES. Santiago, Chili



Le 20 novembre 2001, à Genève, l'Ambassadeur du Chili auprès des Nations Unies, Juan Enrique Vega Patri, et le Secrétaire général du Secrétariat CITES, Willem W. Wijnstekers, ont signé un protocole d'accord qui ouvre la voie à la prochaine session de la Conférence des Parties à la CITES, qui se tiendra l'an prochain dans la capitale du Chili, Santiago.



#### Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement

Chemin des Anémones

1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Téléphone: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17

Courriel: [cites@unep.ch](mailto:cites@unep.ch) Site Internet: <http://www.cites.org>

Si vous souhaitez soumettre un article, des suggestions ou des commentaires, contactez l'Unité du renforcement des capacités.

Tout est fait pour veiller à l'exactitude des faits rapportés dans les articles mais les opinions exprimées sont celles des auteurs. La désignation des entités géographiques n'implique de la part du Secrétariat CITES aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.